



# CONCEPT DE GESTION DES RESSOURCES



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

Rapport rédigé en collaboration avec :



11, rue de l'industrie  
L-8399 ECOPARC WINDHOF  
[www.progroup.eu](http://www.progroup.eu)





# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 0. Etat des lieux

Les ressources naturelles s'épuisent. Aujourd'hui, l'humanité consomme l'équivalent d'une terre et demie afin de satisfaire ses besoins. **Cette consommation va tripler jusqu'en 2050** si, comme le prédit l'Organisation des Nations unies (ONU), la croissance mondiale continue sur sa lancée actuelle.

Le Grand-Duché de Luxembourg se présente en tant que leader dans la consommation de ressources – selon le fameux indicateur « **Earth Overshoot Day** », à l'heure actuelle, notre pays épuise toutes les ressources annuelles à sa disposition déjà en février.

- En d'autres mots : **si tous les habitants de la Terre vivaient comme les résidents luxembourgeois, il nous faudrait les ressources de 8 planètes afin de subvenir à nos besoins.**

**L'analyse sur les déchets résiduels au Grand-Duché de Luxembourg (Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 2019) conclut qu'aujourd'hui, il serait possible de valoriser 75 % des ressources du contenu de la poubelle grise. Ceci correspond à plus de 105 kg/personne/an !**

Face à cette situation alarmante, nous nous voyons forcés de remettre en question le système actuel linéaire « je prends – j'utilise – je jette » (« Make-Take-Waste ») et de ne pas nous contenter de la seule réduction de nos impacts négatifs.

En revanche, nous nous investissons dans la transition vers un modèle en cercle vertueux avec la création d'impacts positifs pour notre planète, tant sur l'être humain que sur la nature.

En guise de conclusion, la philosophie sous-jacente adoptée par ce concept de gestion des ressources et celle de l'économie circulaire, une approche holistique de la gestion des nutriments biologiques et technologiques, des flux énergétiques, des capacités régénératives de notre Terre ainsi que du bien-être humain.

### Cadre national

Le concept de gestion des ressources suit les principes directeurs du Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR), approuvé par le Conseil de gouvernement le 1<sup>er</sup> juin 2018, qui suit l'exécution de l'étude stratégique « La Troisième Révolution Industrielle ». L'objectif global concerne en premier lieu la protection de l'environnement, de biens culturels et de la santé humaine par la prévention et la réduction des effets nocifs dus aux déchets.

Dans ce contexte, le PNGDR crée les bases pour une transition vers une économie circulaire, comprenant des lignes directrices ainsi que des mesures opérationnelles mesurables et temporellement définis.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 1. Ambition



La législation actuelle adopte le concept de la hiérarchie des déchets qui priorise et illustre les mesures de gestion des déchets. Ce concept met en exergue 5 étapes fondamentales : la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, la valorisation (notamment énergétique) et l'élimination (de déchets ultimes).

Dans ce contexte, il est particulièrement important de différencier le concept de « réemploi » et le concept de « réutilisation ».

- ▶ Le **réemploi** est défini comme « toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (*Stratégie Null Offall Lëtzebuerg, MECDD et +ImpaKT, 2020*). Dans ce cas de figure, le produit ou composant en question n'atteint jamais le statut de « déchet ».

Ces opérations comprennent les dons de matériel, ventes entre privés et professionnels ou autres actions qui engendrent un transfert de propriété et de responsabilité mais dans l'intention de l'utiliser pour un usage identique à celui pour lequel un certain bien a été conçu.

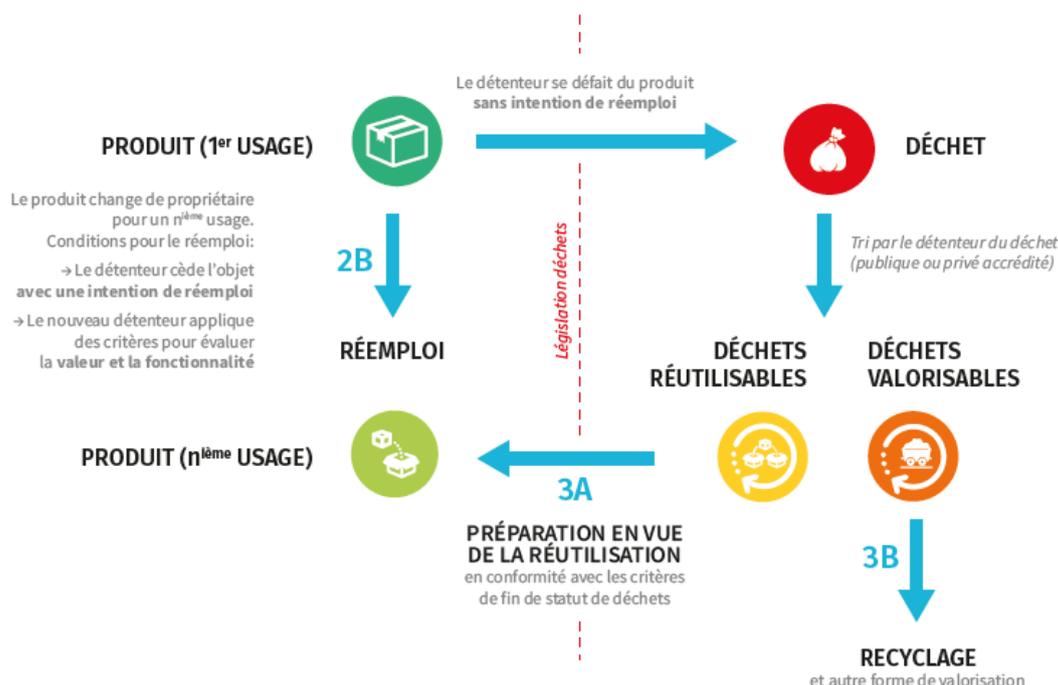
- ▶ La **préparation en vue de la réutilisation** concerne « toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement » (*Stratégie Null Offall Lëtzebuerg, MECDD et +ImpaKT, 2020*).
- ▶ Enfin, la **réutilisation** concerne les produits ou composants desquels le détenteur s'est défait sans intention de réemploi, qui ont été préparés en vue de la réutilisation et qui, par la suite, sont utilisés de nouveau. Ces produits ou composants ont atteint le statut de « déchet » lors de leur cycle d'utilisation par le détenteur.

Le réemploi et la réutilisation se différencient par l'intention du détenteur, qui soit donne à une certaine matière ou produit une seconde vie, soit le gère comme un déchet et s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022



Cette réflexion met en évidence que le passage d'un matériau ou produit vers le statut de déchet ne dépend pas uniquement de ses propriétés physico-chimiques ou de sa fonctionnalité, mais bien de sa perception de valeur et d'utilité pour le détenteur.

La prise de conscience de l'importance de la perception de valeur et de l'utilité des matériaux et produits ouvre de nombreuses pistes qui soutiennent notre ambition de nous rapprocher autant que possible d'un monde « Zéro-Déchets » :

- ▶ La **prise de conscience et un changement de mentalité** par rapport à la valeur et l'utilité des matières et produits ;
- ▶ La prise en compte des cycles biologique et technologique **dès la conception de nouveaux produits** ainsi que pour **l'organisation de la gestion des stocks et flux de matières** ;
- ▶ L'accélération de la conception d'objets de **qualité durables, facilement démontables et réparables** ;
- ▶ La mutualisation et le partage de ressources et de produits de qualité en **préconisant l'utilisation plutôt que la possession** ;
- ▶ La **collecte et le partage d'informations** sur la composition d'objets et la **traçabilité et la récupération** des produits, matériaux et nutriments.

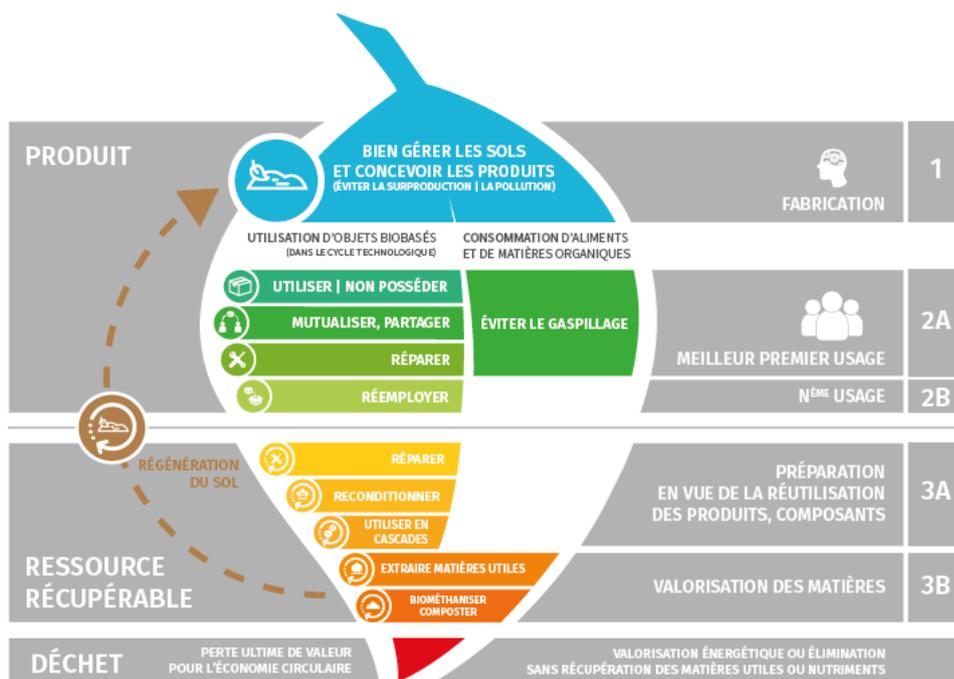
Suite à cette réflexion, nous pouvons constater la nécessité d'abandonner la hiérarchie des déchets traditionnelle, qui s'avère incohérente avec ce concept de gestion des ressources, et de nous diriger vers le diamant (pour le cycle technologique) et la feuille (pour le cycle biologique) de ressources.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 1.1. La feuille de ressources du cycle biologique



Dans le cycle biologique, les matériaux et produits sont **consommés** et restitués de manière plus ou moins directe dans la biosphère. Ils serviront comme **nutriments biologiques** à la régénération des écosystèmes.

Ici, l'accent est mis sur

- ▶ la gestion des matériaux **en cascades** et
- ▶ la **récupération** des nutriments et matières organiques pour la régénération de la biosphère.

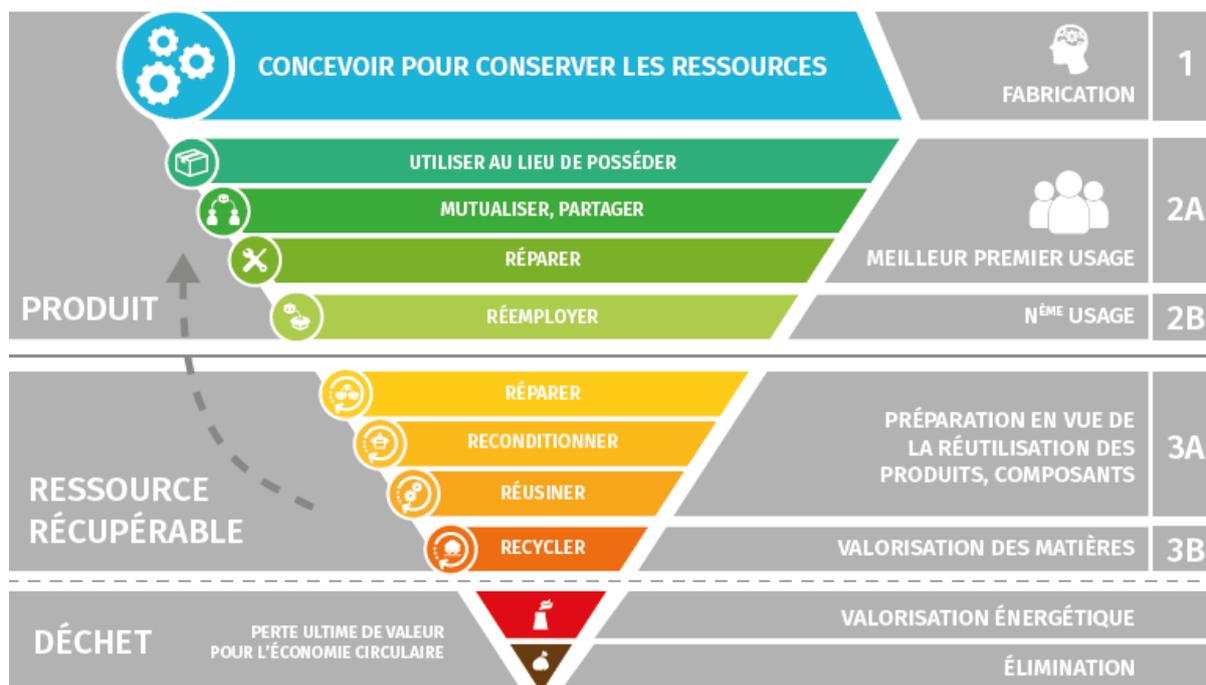
Comme la nature nous fournit « gratuitement » nourriture, matériaux et autres services écosystémiques (purification de l'eau et de l'air...), cette régénération est essentielle afin de garantir notre santé et la santé de l'environnement.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 1.2. Le diamant de ressources du cycle technologique



Dans le cycle technologique, les matériaux et produits sont **utilisés** pour la fabrication d'objets visant à satisfaire un besoin sur une durée d'utilité plus ou moins prolongée. À la fin du **cycle d'utilité**, les nutriments techniques sont soit

- ▶ récupérés comme ressource, soit
- ▶ restitués au milieu naturel sans causer des dégâts à la biosphère. Ceci est notamment le cas des ressources bio-basés qui ont été introduites dans le cycle technologique, comme le bois utilisé dans la construction d'une maison.

Dans cette catégorie, nous mettons l'accent sur **la valeur intrinsèque des objets** (notamment l'énergie grise contenue, qui est l'énergie utilisée lors de la production) et l'ambition **d'éviter des flux trop rapides** afin de se concentrer sur une gestion durable des stocks, en prolongeant notamment le temps d'utilité d'objets à leur plus haut niveau de valeur.

La lignée pointillée marque un point de non-retour – dès qu'un produit ou matériel glisse en-dessous de cette ligne, il perd sa valeur de manière irréversible.

## 1.3. Notre approche

« **Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas** »

Prenant en considération cette réflexion autour d'une véritable gestion des ressources, il nous semble pertinent de mettre en évidence les 4 thématiques de la stratégie « Null Offall », une feuille de route concrète développée en grande partie par +ImpaKT pour le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

- ▶ Eise Buedem, eis Bëscher an eis Gewässer besser schützen an notzen (Mieux protéger et utiliser notre sol, nos forêts et nos plans d'eaux)
  - Atteindre le "zero littering" et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels
  - Valoriser au mieux nos aliments
  - Récupérer les nutriments dans les biodéchets
- ▶ Eis Saache besser notzen (Faire un meilleur usage de nos affaires)
  - Concevoir pour un meilleur usage
  - Développer une culture de réparation et de réemploi
  - Transformer les centres de recyclage en centres de ressources (CRES)
- ▶ Eis Produkter sënnvoll apaken (Emballer judicieusement nos produits)
  - Emballer pour conserver les ressources
  - Promouvoir les emballages réutilisables et une distribution en vrac
  - Veiller à un recyclage de qualité élevée
- ▶ Eis Gebaier richteg op- an ofbauen (Construire et déconstruire nos bâtiments correctement)
  - Concevoir les bâtiments comme des dépôts de matériaux
  - Promouvoir des modes de construction évitant les excavations
  - Prolonger le cycle d'utilité des bâtiments
  - Créer des marchés pour les produits et matériaux de la déconstruction

Dans le cadre de ce concept de gestion des ressources, ces 4 piliers et la feuille de route y relative ont été déclinés dans des mesures concrètes et réalisables, ceci au travers 3 champs d'action différents :

- ▶ Infrastructure, taxes, subventions et achats publics ;
- ▶ Initiatives ;
- ▶ Sensibilisation.

## 2. Acteurs et Responsabilités

La commune assume sa responsabilité de bien mettre en œuvre ce concept de gestion des ressources au niveau communal et/ou régional, ce qui implique les étapes préparatoires et fondamentales suivantes :

- ▶ La définition des responsabilités par activité ;
- ▶ Le monitoring des indicateurs en vue de l'atteinte des valeurs cible ;
- ▶ La définition des chiffres clés pertinents ;
- ▶ L'adoption des principes et des thèmes pertinents du concept de gestion des ressources dans des réglementations contraignantes ;
- ▶ La sensibilisation des acteurs de la commune.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 3. Infrastructure, taxes, subventions et achats publics

### 3.1. Système de collecte

#### Objectif

- ▶ Optimisation de l'attractivité et de la logistique de collecte.

#### Recommandation et statut

Garantir une offre de collecte de déchets attractive et régulière pour les divers acteurs de la commune.



Mettre à disposition des acteurs de la commune un calendrier de collecte attractif et facile à utiliser.



Créer un service de rappel pour jour de collecte par notification push de l'application mobile.



Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules de collecte.



Pour les nouvelles constructions, imposer la prévision de surfaces de stockage suffisantes dans le règlement sur les bâtisses.



#### Indicateur(s) recommandé(s) :

- ▶ Volume bio collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume PMC collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume verre collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume papier collecté sur base annuelle.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## Description

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les 4 communes SIAS de Contern, Niederaanven, Sandweiler et Schuttrange disposent d'un système uniforme de valorisation des ressources un geste qui vise optimiser la logistique de collecte et d'améliorer le tri des ressources.

Aujourd'hui, différents systèmes de collecte et de traitement des déchets sont proposés. Ainsi les communes du SIAS organisent la collecte sélective du type porte-à-porte auprès des ménages pour le/les :

- ▶ Biodéchets ;
- ▶ Récipients en verre creux ;
- ▶ Papiers et cartons ;
- ▶ Valorlux (bouteilles PET, flacons PEHD, conserves métalliques (acier ou alu), cartons à boissons composites type Tetrapak) ;
- ▶ Déchets ménagers résiduels.

Suite a un appel d'offres européen, un prestataire de services pour la collecte des déchets a été sélectionné. Ce prestataire est obligé à équiper les véhicules de collecte des déchets d'un système de pesage et à être certifié selon la norme ISO 9001 (*norme internationale de qualité*).

La certification garantit que des normes de qualité existent, que les employés sont formés et que ces normes sont respectées grâce à des inspections régulières.

En outre, les balances des véhicules sont soumises au Bureau des poids et mesures et sont régulièrement certifiées par l'ILNAS (*Institut Luxembourgeois de la Normalisation de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits de services*).

Les poubelles étant équipées d'une puce, le système reconnaît automatiquement de quelle poubelle il s'agit et transmet ensuite ces données à un système d'administration central où toutes les données sont collectées.

Au cours de la dernière étape du traitement des données, celles-ci sont d'abord liées aux ménages pour permettre la facturation.

Sur demande, une collecte de déchets encombrants, ferrailles, déchets d'équipements électriques, vieux vêtements et déchets problématiques est également offerte.

En outre, un centre de collecte est à disposition à Senningerberg pour les déchets de jardin (gazon, branchages, arbustes & arbres)

Le centre de recyclage localisé à Munsbach est ouvert 5 jours par semaine, un complément important afin de pouvoir répondre à divers types de besoins et d'offrir une expérience client agréable selon les besoins de chaque acteur.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 3.2. Système de redevance pollueur-payeur

### Objectif

- ▶ Réduire le volume de déchets résiduels produits par les acteurs de la commune.

### Recommandation et statut

Instauration d'un système de redevance « pollueur-payeur » en fonction du kg de déchets produits avec un effet incitatif pour promouvoir la collecte sélective et la réduction des déchets ménagers.



### Indicateur(s) recommandé(s) :

- ▶ Collecte de déchets résiduels en kg/habitant.

### Description

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les 4 communes du SIAS de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange ont introduit une méthode de taxation uniforme des déchets qui met en œuvre de manière cohérente le principe du « pollueur-payeur ».

Grâce à ce système, les ménages qui arrivent à réduire les déchets ménagers placés dans la poubelle grise vont également profiter d'une réduction sur leur facture.

L'année dernière, en plus de la poubelle biologique existante, une poubelle pour le verre usagé et une poubelle pour le papier ont été introduites dans chacune des 4 municipalités. Ainsi, chaque ménage peut procéder à une séparation simplifiée et pratique des ressources. De même, tout le monde peut utiliser le sac bleu Valorlux et ainsi réduire de manière significative la part des emballages dans les déchets résiduels.

Les premières évaluations ont montré que de nombreux ménages ont adapté leur comportement à la nouvelle situation. Par exemple, il y a eu des changements importants dans les différents types de poubelles distribuées au cours de l'année. Nous sommes heureux d'avoir constaté qu'entre-temps, beaucoup plus de ménages utilisent les différentes poubelles et sont ainsi en mesure d'améliorer le tri des ressources.

Le montant de la taxe se compose d'une partie fixe (taxe de base) et d'une partie variable en fonction du volume du récipient, mis à disposition par la commune (taxe de récipient) et du poids contenu dans ce récipient (taxe de poids).

#### 3.2.1. Taxe de base

La taxe de base, qui comprend la mise à disposition d'une poubelle pour déchets résiduels et d'une poubelle pour déchets organiques, est indépendante de l'utilisation réelle de la gestion des déchets par unité d'habitation ou d'exploitation, pour chaque terrain habité ou utilisé à d'autres fins.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

En plus, la carte d'accès au centre de recyclage de Munsbach sera délivrée au ménage par suite de l'inscription auprès de la commune.

## 3.2.2. Taxe de récipient

La taxe de récipient est appliquée en fonction de la capacité de volume de la poubelle ou conteneur mis à disposition par la commune.

## 3.2.3. Taxe de poids

La définition de la taxe de poids (partie variable) se fait en fonction du poids contenu dans la poubelle enregistrée par balance étalonnée, par le biais du système d'identification sur support informatique du véhicule collecteur.

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Déchets résiduels  | 0,90 €/kilogramme |
| Déchets organiques | 0,00 €/kilogramme |
| Verre creux        | 0,00 €/kilogramme |
| Papier             | 0,00 €/kilogramme |

## 3.2.4. Facturation

Les tarifs « Taxe de base » et « Taxe de récipient » sont dus à partir du 1er janvier et payables annuellement et donnent droit, à partir du 1er janvier et durant toute l'année, aux prestations prévues

## 3.2.5. Autres taxes

Des taxes supplémentaires sont également prélevées, comme les sacs-poubelle pour déchets ménagers résiduels en mélange, la collecte à domicile de déchets encombrants et ferraille jusqu'à 1m<sup>3</sup>, des déchets d'équipements électriques et électroniques et le sac de compost Minett Kompost.

Veillez découvrir les taux et conditions actualisées en suivant ce lien : [Harmonisiertes Abfalltaxenreglement | SIAS](#)

L'analyse des données des 6 premiers mois de 2021 montre une réduction de 27% de la quantité de déchets résiduels par rapport à 2019-2020 (*Le nouveau système de gestion des déchets des communes du SIAS, 2021*). Selon une extrapolation jusqu'à la fin de l'année 2021, nous pouvons atteindre une quantité de déchets résiduels d'environ 100 kg/habitant et par an.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 3.3. Le futur centre de ressources à Munsbach

### Objectif

- ▶ Encourager le réemploi, l'utilisation et la réutilisation qualitative des ressources collectées et promouvoir une sensibilisation permanente.

### Recommandation et statut

Transformation du centre de recyclage en centre de ressources (CRES).



### Indicateur(s) recommandé(s) :

- ▶ Volume de ressources collectées.

### Description

En 2019, le centre de recyclage des communes du SIAS à Munsbach a accueilli plus de 62.000 visiteurs par an et a permis de collecter plus de 3 7000 tonnes de ressources (*Stratégie Zéro Déchets SIAS, 2020*). Ayant atteint ses limites, il ne saura plus répondre aux exigences du concept de gestion des ressources de la commune. Pour cette raison, les 4 communes du SIAS ont pris la décision de repenser le concept derrière ce site et de le reconverter en centre de ressources.

Cette reconversion prévoit une extension, voir une reconstruction de l'ancien centre de recyclage en prenant en compte les principes de l'économie circulaire et de présenter un projet phare de la commune dans ses efforts de planification de la gestion des ressources au niveau communal et intercommunal.

Dans la phase de planification du projet, de nombreuses ambitions cohérentes avec notre engagement dans le cadre du Pacte Climat ont été pris en compte :

- ▶ **Humain**
  - Être un lieu de formation et de sensibilisation à travers un projet exemplaire.
  - Créer un lieu de travail sain et ergonomique (notion de bien-être).
- ▶ **Energie**
  - Produire un maximum d'énergie renouvelable afin d'atteindre un bilan énergétique positif sur l'année et en travaillant avec un minimum d'installations techniques.
- ▶ **Les ressources matérielles**
  - Collecter les ressources afin d'aider à les utiliser aux mieux dans un prochain cycle d'usage ou de production.
  - Concevoir les bâtiments comme un stock de ressources (conception pour la déconstruction et la reconstruction).
  - Créer un projet adaptable en vue de l'évolution des besoins futurs.
  - Dresser un inventaire des matériaux utilisés et favoriser la déconstruction future.

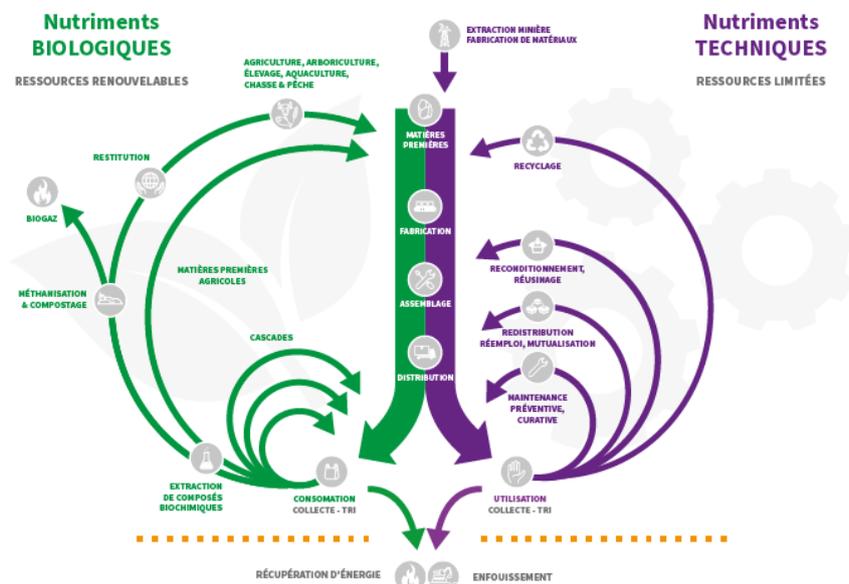




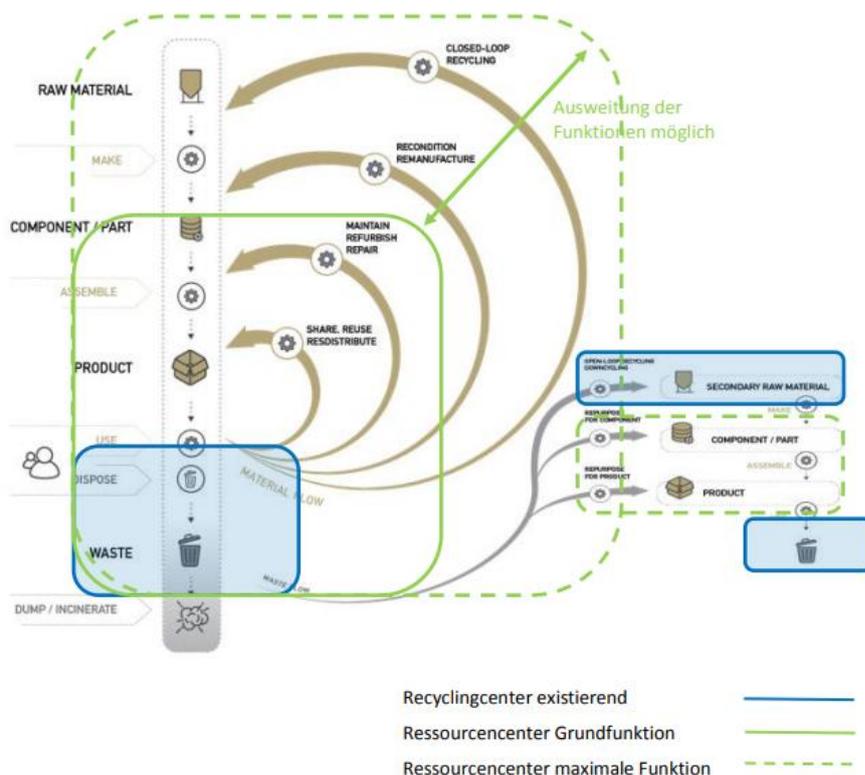
# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

Ces fonctionnalités vont permettre au nouveau centre de ressources de fermer les cycles des éléments nutritifs selon l'étape de vie d'un certain produit :



Le schéma suivant reflète les fonctions du centre de recyclage actuel, ainsi que les fonctions de bases et le potentiel supplémentaire du futur centre de ressources :



Le futur centre de ressources servira comme concept de base pour le développement et la rénovation future des bâtiments et infrastructures publics, axés sur l'utilisation polyvalente, la flexibilité d'utilisation et la modularité selon les principes de l'économie circulaire.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 3.4. Construction, rénovation et développement urbain

### Objectif

- ▶ Mettre en œuvre de manière exemplaire les projets de construction, de rénovation et de développement urbain.

### Recommandation et statut

Offrir des subventions communales pour les nouvelles constructions durables et pour la rénovation énergétique de bâtiments existants.



Intégration d'une réflexion sur la réutilisation des infrastructures existantes et de concepts de construction modulaire et adaptable dans la planification de nouveaux bâtiments.



Intégrer dans les PAP une réflexion sur les terres d'excavation (guide de l'AEV « [Besser planen, weniger baggern](#) »).



Intégrer un ou plusieurs experts Cradle to Cradle (C2C)<sup>1</sup> et/ou en économie circulaire pour les concours d'architecture dans les projets de construction.



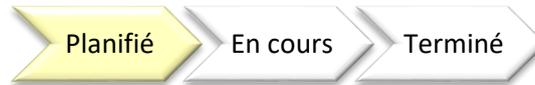
Intégrer les concepts de dépôts de matériaux dans les réglementations communales (Règlement sur les bâtisses).



Réduire le nombre d'emplacements de parking pour voitures demandé par surface construite et définir un maximum.



Autorisation de toitures multifonctionnelles incluant du parking, parkings type car-port ou multi-étages hors-sol.



Définir un standard de construction circulaire et des dépôts de matériaux pour l'outillage BIM.



Subsidier des projets employant des matières et composants secondaires.



<sup>1</sup> Cradle to Cradle est une philosophie de conception reposant sur le principe que les déchets doivent être entièrement et indéfiniment réutilisables ou neutres pour l'environnement.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 3.5. Distribution de subventions aux associations

### Objectif

- ▶ Convertir les acteurs de la commune en acteurs dans la transition vers une économie circulaire.

### Recommandation et statut

Lier la distribution de subventions à la mise en œuvre d'une charte de durabilité, d'événements verts ou similaire.



Introduire des subventions pour l'achat de produits répondant aux critères de l'économie circulaire.



### Description

Afin d'imaginer les « fêtes de demain » et d'engager les acteurs de la commune à s'activer dans la transition vers une économie circulaire, la commune offre une récompense aux acteurs qui agissent conformément aux objectifs de la commune dans le cadre du Pacte Climat.

Dans ce contexte, la commune propose de nombreuses subventions aux acteurs de la commune qui peuvent en profiter sous condition qu'ils signent une charte de durabilité, charte d'événements verts ou similaire avec la commune, se focalisant sur des champs d'action précis, comme :

- ▶ la consommation d'énergie,
- ▶ la mobilité,
- ▶ les achats,
- ▶ les manifestations et
- ▶ la sensibilisation interne et externe.

## 3.6. Achats publics et économie de fonctionnalité

### Objectif

- ▶ Rendre les marchés publics au service de l'économie circulaire.

### Recommandation et statut

Faciliter la création de jardins communautaires (par exemple en mettant à disposition le terrain).



Utiliser du bois local (exemple : « Holz vun Hei ») pour le mobilier et d'autres constructions en bois dans la commune.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

Étudier, lors des achats publics, la possibilité et l'intérêt de souscrire des contrats du type « Product as a Service » (PaaS) qui soutiennent un modèle circulaire ou effectuer les achats conjointement avec d'autres communes.



Intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics (la recyclabilité, la réparabilité, la présence de substances toxiques, le potentiel de réchauffement climatique, la consommation énergétique ou en eau).



Promouvoir les offres de services partagés existants sur le territoire (FLEX, ...)



Exiger une évaluation des coûts totaux de possession (CTP) et minimiser ces coûts dans le cadre des achats publics.



## Description

La commune s'engage à favoriser la souscription aux contrats du type Product as a Service (PaaS) qui soutiennent un modèle circulaire au lieu de l'achat de produits, et de sensibiliser les acteurs de la commune à faire partie de cette même réflexion. Dans le cadre du modèle PaaS :

- ▶ la vente du produit est remplacée par la souscription à un service qui répond aux mêmes besoins que le produit de base ;
- ▶ L'entreprise qui offre ce service sera responsable des produits et services offerts dans le cadre d'un tel contrat et
- ▶ sera responsable de sa reprise, du réemploi ou de la réutilisation des produits.

Sous cette optique, la commune a introduit l'offre de Car-Sharing « FLEX » de la CFL, ainsi que d'autres solutions et offres partagées (jardins ou compost partagés, station de réparation pour vélos...)



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

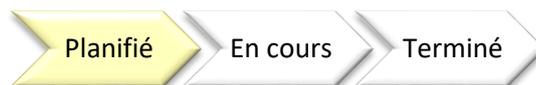
## 3.7. Gestion de la propreté des espaces publics

### Objectif

- Atteindre le « zero littering<sup>2</sup> » et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels.

### Recommandation et statut

Multiplication des cendriers, notamment sur les poubelles publiques, afin de favoriser la collecte.



Augmentation et renforcement de l'application d'amendes contre le « Littering ».



Analyse sur la possibilité d'interdiction de certains produits (comme les pubs coincées sous le pare-brise).



Analyse sur la possibilité d'introduction de systèmes d'incitations financières pour une reprise des emballages.



### Description

La commune s'engage à définir des espaces de référence (p.ex. places publiques, tronçons de routes...) pour tester les résultats des mesures mises en œuvre actuellement et dans le futur.

<sup>2</sup> Le littering est le fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 4. Initiatives

### 4.1. 100 % événements verts par la commune

#### Objectif

- Réduction de l’empreinte écologique des événements organisés par la commune.

#### Recommandation et statut

Respecter la check-list « Green Events » dans la mesure du possible pour les événements organisés par la commune.



### 4.2. Développement d’une culture de réparation et de réemploi

#### Objectif

- Prolongation de la durée d’utilité d’objets et de matières.

#### Recommandation et statut

Inciter l’organisation d’événements ponctuels visant le réemploi et la réparation en collaboration avec les acteurs de la commune (exemples : Repair Café, Bourses aux matériaux ou produits d’occasion, bibliothèques...).



Promouvoir les offres « Second-Hand » ou bourses d’échange.



Consolider, publier et promouvoir un registre d’acteurs pouvant fournir des services de réparation et de réemploi (exemple : [Flécken a Léinen](#)).



#### Description

Le commune organise des événements ponctuels tel que les vide-greniers, visant la promotion du réemploi de catégories de produits spécifiques. Le projet « **Repair Café** » sera un projet qui devrait permettre à la commune d’atteindre l’objectif énoncé sous ce point.

L’idée des Repair Cafés est de mettre à disposition les outils, le matériel et l’expertise nécessaire pour faire toutes les réparations possibles et imaginables.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

Concrètement, le Repas Café est un événement ponctuel qui permet aux gens d'**apporter des objets en mauvais état et de se faire conseiller et accompagner dans la réparation de ces objets par des experts bénévoles** qui ont des connaissances et compétences de réparation dans des domaines différents, y compris la mise à disposition du matériel et des outils de réparation nécessaires.

A travers cette expérience ludique et gratifiante, cette initiative vise contribuer à un changement de mentalité, d'apprendre aux gens à redécouvrir la valeur des ressources qu'ils possèdent et à réduire la consommation de matières premières et de l'énergie nécessaire à la fabrication de nouveaux produits.

Le premier « Repair Café » sera proposé dans les 4 communes du SIAS de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange dès 2022.

## 4.3. Le gaspillage alimentaire

### Objectif

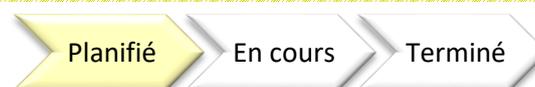
- ▶ Réduire le volume d'aliments non-utilisés.

### Recommandation et statut

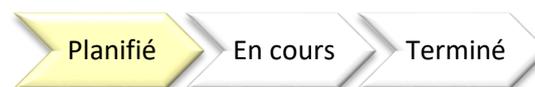
Organisation d'événements visant la réduction du gaspillage alimentaire.



Lancement d'actions utilisant le logo « [Antigaspi](#) ». répondant aux critères d'utilisation du Logo.



Promouvoir la mise en place des bourses ou distributions d'aliments non utilisés, « hors normes » ou proches des dates limites de consommation (DLC) et de durabilité minimale (DDM).



### Description

Sachant qu'un tiers des aliments produits au niveau mondial sont gaspillés (*Antigaspi.lu, 2022*), la commune renforce ses efforts dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci par le biais de l'organisation d'actions spécifiques, comme par exemple l'action Oppe Bongerten/« Gielt Band » et la participation au Pacte de Solidarité antigaspi.lu.





# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 5. Sensibilisation

La sensibilisation présente une étape fondamentale visant à modifier durablement les habitudes et pratiques des acteurs de la commune et d'atteindre les objectifs susmentionnés.

La commune sensibilise ses divers publics à travers une multiplicité de canaux de communication, nécessaire afin de toucher le plus grand nombre :

- ▶ les canaux digitaux (site web, réseaux sociaux, vidéos/spots, mini-jeux en ligne, application Android/iPhone, publications en lignes) ;
- ▶ les canaux physiques (calendrier des déchets, stickers sur les poubelles, affiches, publications papier, affichage dans les lieux de rencontre) ;
- ▶ l'événementiel (Repair café, économie de partage, sessions d'information, Grouss Botz) ;
- ▶ les formations (workshops pour enfants et adultes) ;
- ▶ les coopérations et multiplicateurs (Ecobox, Gielt Band, organismes de valorisation de ressources),

et sur des thématiques variées :

- ▶ les bonnes pratiques de prévention des déchets ;
- ▶ le tri des déchets ;
- ▶ le gaspillage alimentaire ;
- ▶ le potentiel des ressources et l'économie circulaire ;
- ▶ l'offre commerciale présente (vrac, achats responsables) ;
- ▶ les outils mis à disposition par la commune ;
- ▶ les événements organisés,

### 5.1. Sensibilisation interne

#### Objectif

- ▶ Optimiser la gestion des ressources au sein de l'administration.

#### Recommandation et statut

Renouvellement du label de qualité SuperDrecksKëscht fir Betriber à la commune.



Mise en place d'un guide interne de gestion des ressources.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 5.2. Comportement d'achat responsable

### Objectif

Promotion de systèmes privilégiant l'usage à la vente de produits.

### Recommandation et statut

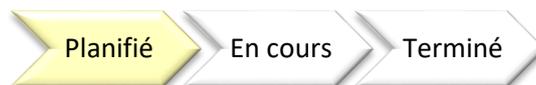
Encourager auprès des citoyen.ne.s la mutualisation des espaces et des équipements, notamment en créant des lieux et des moments où ces initiatives peuvent prendre place.



Sensibiliser les citoyen.ne.s sur les critères de durabilité à considérer lors de leurs achats (la recyclabilité, la réparabilité, la présence de substances toxiques, le potentiel de réchauffement climatique, la consommation énergétique ou en eau).



Elaboration et publication d'une liste de magasins proposant des produits répondant aux critères de l'économie circulaire (exemple : Label Cradle2Cradle)



## 5.3. Systèmes réutilisables et en vrac

### Objectif

► Promouvoir des systèmes d'emballage réutilisables et une distribution en vrac.

### Recommandation et statut

Mettre à disposition des acteurs de la commune des systèmes réutilisables (exemple : gobelets réutilisables...).



Promouvoir et soutenir des systèmes d'emballage réutilisables et/ou consignés existants (exemple : Ecobox).



Distribuer l'eau du robinet lors des événements publics et des réunions internes



Lancer des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les systèmes d'emballage réutilisables et la distribution en vrac.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## Description

La commune s'engage à promouvoir des modèles supplémentaires visant à atteindre ces objectifs.

Dans ce contexte, 10 restaurateurs présents dans les 4 communes du SIAS ont, à l'heure de rédaction de ce concept, déjà adhéré au système de consigne « Ecobox » pour les plats Take-Away et Doggybag.

La commune, en coopération avec les acteurs de la commune, développera des actions concrètes afin de renforcer l'utilisation de l'Ecobox et d'autres gammes d'emballage réutilisables (exemples : Recircle, Repack) pour réduire le gaspillage de ressources. Elle facilitera l'implémentation de systèmes de consignes sur son territoire en concertation avec les acteurs concernés.

## 5.4. Zero Littering<sup>3</sup>

### Objectif

- ▶ Atteindre le « zero littering » et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels.

### Recommandation et statut

Sensibilisation par rapport au « Littering » au travers des canaux de communication de la commune.



Utilisation des canaux de sensibilisation pour la collecte de données et le soutien des initiatives phares dans le « Zero Littering » (p.ex. le mouvement « Litterati » ou « Pickup ») ;



### Description

Visant spécifiquement les objets jetés dans les rues et dans la nature, la commune sensibilise la population à travers nombreuses publications via ses canaux de communication, se focalisant sur les produits les plus concernés et ayant les effets négatifs les plus importants sur les écosystèmes et l'agriculture.

<sup>3</sup> Veuillez trouver la définition de l'expression « Littering » sous le point 3.7



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 5.5. Conception des produits et de leurs emballages

### Objectif

- Soutien des initiatives permettant un meilleur usage des objets et matières.

### Recommandation et statut

Promouvoir les innovations à travers des actions spécifiques et ciblées (exemple : concours d'innovation), notamment pour développer des alternatives aux produits problématiques (emballages, cigarettes..).



Soutenir les groupes de travail avec des producteurs locaux afin de développer des synergies.



Publication d'informations quant aux sujets d'obsolescence programmée, indices de réparabilité et d'autres sujets ayant trait à la bonne conception de produits.



### Description

Pendant que les moyens des communes luxembourgeoises pour agir sur la conception des produits importés sont limités, elles peuvent implémenter d'autres mécanismes permettant d'éviter certains types d'obsolescence et de promouvoir un meilleur usage pour les produits fabriqués au Luxembourg.



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

## 5.6. Construction et rénovation de logements privés

### Objectif

- ▶ Mettre en œuvre de manière exemplaire les projets de construction et de rénovation privés.

### Recommandation et statut

Distribution d'un dossier d'assistance aux futurs maîtres d'ouvrage.

Planifié

En cours

Terminé

Promouvoir le développement de la standardisation et la préfabrication dans la rénovation de bâtiments.

Planifié

En cours

Terminé

Promouvoir et soutenir des initiatives pour une réutilisation des terres d'excavation (exemple : transformation en matériaux de construction).

Planifié

En cours

Terminé

## 5.7. Sobriété énergétique et valorisation énergétique et matérielle

### Objectif

- ▶ Minimiser le volume de déchets revalorisables soumis à une opération de valorisation énergétique et optimiser leur revalorisation.

### Recommandation et statut

Promouvoir l'action « Gielt Band »

Planifié

En cours

Terminé

Sensibiliser les acteurs de la commune sur la collecte et la valorisation des déchets et biodéchets.

Planifié

En cours

Terminé

Animer les stations d'épuration à utiliser les gaz d'épuration et la chaleur résiduelle des stations d'épuration et des égouts et à évaluer la revalorisation des boues d'épuration dans le sens de l'économie circulaire.

Planifié

En cours

Terminé

Identifier les barrières à la non-utilisation des bio-poubelles et cibler la communication sur ces barrières identifiées.

Planifié

En cours

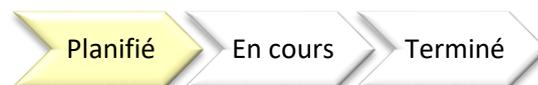
Terminé



# Concept de gestion des ressources

Commune de Schuttrange - Version 07/2022

Sensibiliser les acteurs de la commune sur l'expo « Antigaspi » pouvant être louée auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.



Motiver les acteurs de la commune à suivre des formations « [Antigaspi](#) » (qui sont proposées par exemple par Signa, Antigaspi.lu...).



## Description

Selon l'analyse des déchets ménagers 2018/2019 du MECDD, la proportion des biodéchets dans la poubelle grise s'élève à 31 % et 63,5 % des déchets produits seraient revalorisables. A l'heure actuelle, ces déchets revalorisés énergétiquement dans l'incinérateur de la société Sidor, localisé à Leudelage.

Les déchets verts sont valorisés d'un côté par Minett Kompost, qui les transforme et revend sous forme de compost, biométhane ou copeaux de bois, de l'autre par le centre de collecte de déchets verts « Senningerberg » en ce qui concerne le gazon, feuillage, les arbustes et arbres.

